

Commission de Délégation de service public - Désignation des membres

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La composition de la Commission de Délégation de Service Public est régie par les dispositions de l'article L 1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette Commission est présidée de droit par M. le Maire ou son représentant. Elle comprend : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par l'Assemblée Communale en son sein, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir élire en son sein 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger à la Commission de Délégation de Service Public, placée sous la présidence du Maire ou son représentant.

Ce scrutin a lieu à bulletin secret.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 55
- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 55
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombre total de suffrages exprimés : 53
- Quotient : 10,6
- Nombre de listes en présence : 2

Liste 1 : Groupe majoritaire :

Titulaires :

- M. Jean-Pierre GOVIGNAUX
- Mme Françoise FELLMANN
- M. Christophe LIME
- M. Nicolas BODIN

Suppléants :

- M. Benoît CYPRIANI
- Mme Nicole WEINMAN
- M. Patrick BONTEMPS
- Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA

Liste 2 : UMP

Titulaire : M. Edouard SASSARD
Suppléant : M. Jean ROSSELOT

- Nombre de suffrages obtenus :
 - . liste 1 : 44 voix
 - . liste 2 : 9 voix.

La répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste conduit aux résultats suivants :

- liste 1 : 4 sièges
- liste 2 : 1 siège.

Sont donc désignés membres de la Commission de délégation de service public :

* en qualité de membres titulaires :

- Jean-Pierre GOVIGNAUX
- Françoise FELLMANN
- Christophe LIME
- Nicolas BODIN
- Edouard SASSARD

* en qualité de membres suppléants :

- Benoît CYPRIANI
- Nicole WEINMAN
- Patrick BONTEMPS
- Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA
- Jean ROSSELOT

Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.